

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2202

présenté par
M. Berta

ARTICLE 14

À l'alinéa 48, substituer aux mots :

« soumis leur projet de recherche à déclaration à »

les mots :

« déclaré leur projet de recherche auprès de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.